

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a complété dans son article 107, les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le 02 mars 2026 a eu lieu en conseil d'administration le Débat sur les Orientations Budgétaires 2026 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à la construction du budget primitif 2026 qui sera voté le 30 avril 2026.

LES PRIORITES DU BUDGET 2026

L'article 123-5 DU Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) indique que le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous la forme de prestations remboursables ou non remboursables ».

Pour l'exercice 2026, le CCAS bénéficiera des moyens nécessaires par la ville à la gestion d'un impact social qui, au vu de l'évolution de la crise sanitaire et économique, risque malheureusement de se prolonger, voire de se renforcer. La Ville a ainsi dans le cadre de son budget reconduit le montant de la subvention au CCAS.

Pour la suite de la mandature, et en particulier pour l'année 2026, le CCAS, et en proximité des publics, s'est concentré sur les enjeux suivants :

L'aide sociale facultative : La définition des compétences optionnelles du CCAS découle directement de la mission générale qui lui est confiée, en matière de prévention et de développement social (article 123-5 du CASF). Ainsi un service d'accueil composé de deux agents administratifs reçoit tous les jours du lundi au vendredi les habitants (Personne isolée, couple, famille) en appui de la Vice-Présidente. Les actions du CCAS visent à éviter ou compenser avec l'aide de ses partenaires les ruptures dans les droits des habitants. En 2024, ce sont environ 950 personnes reçues et/ ou réorientées par le CCAS.

Il s'agit notamment d'aides relevant :

- De la précarité financière qui impacte tous les domaines de la vie :

- La mise en oeuvre de bons d'urgence pour « Carrefour Contact » la situation des bénéficiaires et de bons alimentaires vers les associations : Croix-Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire, pour les personnes en difficultés. En 2025, ce sont 9 colis octroyés et 465€ de bons alimentaires.
- La délivrance de secours en espèces (410€ en 2025).
- Du soutien à la mobilité avec le TAD pour les seniors, les personnes à mobilité réduite, l'aide au permis de conduire (3 200€ en 2025).
- De l'aide au logement que ce soit par l'accès au local d'urgence (90 nuitées), l'aide administrative au dépôt des demandes de logement social, le mal logement.
- Des violences intra familiales et plus particulièrement celles faites aux femmes (convention avec l'APAFED).
- Du non recours aux droits du fait d'une complexité des dossiers, des interlocuteurs, de la numérisation des demandes et de la fermeture progressive de guichets au profit de plateformes numériques et téléphoniques.

L'accompagnement du vieillissement. Il s'agit notamment de :

- La gestion de la résidence autonomie du XIV JUILLET et entre autres, le Girâge annuel des résidents.
- La remise en état des logements qui pourraient être amenés à se libérer suite à un départ.
- Des activités ludiques (jeux de société) sont proposées à la résidence autonomie du XIV Juillet et ouvert aux extérieurs.
- Des anniversaires organisés tous les semestres avec un cadeau collectif.
- La poursuite des ateliers à destination des résidents mais ouverts aux seniors extérieurs quand cela est possible.
- La Participation au Conseil de Vie Sociale de la Résidence Autonomie « Lou Bel Oustaou » et « 14 Juillet »
- L'animation Ludothèque éphémère
- L'offre d'un spectacle cabaret à Noël, pour les personnes âgées de plus de 65ans.
- Des ateliers massages individuels avec une sophrologue (découverte)
- Organisation de la semaine bleue, à destination des retraités et des seniors.
- Forum senior : Cultivons la solidarité !
- Fête des voisins
- Ateliers de décorations pour le carnaval

Les dispositifs portés par le CCAS :

- Le soutien aux associations : le CCAS soutient les associations œuvrant dans son champ de compétences soit sous forme de subvention soit par la mise à disposition de locaux. Cela représente 12 associations subventionnées en 2025, pour un montant global de 11 650€.
- Le réveillon solidaire

La gestion du plan canicule :

En complément à ses missions, le CCAS à la charge du plan canicule sur la commune. En 2025, 500 personnes sont inscrites sur le registre. Le plan canicule est articulé autour de 3 niveaux de vigilance vert, orange, rouge. À partir du niveau vigilance rouge canicule, les attendus de la préfecture exige un renforcement des week-end et jours fériés des appels téléphoniques ainsi que l'ouverture des lieux rafraîchis. Le CCAS a assuré une veille sociale et sanitaire en appelant régulièrement les personnes à risque (500 personnes). En majorité, les personnes contactées sont satisfaites et rassurées par ce dispositif.

Pour la suite de la mandature, et en particulier pour l'année 2025, la Ville, via son CCAS, et en proximité des publics, devra se concentrer sur les enjeux suivants :

- La mise à disposition de deux chambres individuelles avec accès à des locaux communs ainsi que de la nourriture, des draps et des couvertures pour les personnes sans domicile fixe pour 1 à 3 nuits. Lorsque le cas semble possible, nous travaillons avec d'autres partenaires dans le domaine de l'insertion.
- Deux logements d'hébergement d'urgence situés aux Horizons Verts, sont attribués pour des périodes de courte ou moyenne durée pour nos administrés victimes d'un incendie, d'une inondation ou d'une tempête.
- Des subventions sont allouées aux associations exerçant une part de son activité sur le territoire communal et qui œuvrent dans le secteur social.

2. LE BUDGET DU CCAS

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget du CCAS fait apparaître un résultat global comme suit :

	Section de fonctionnement en €	Section d'investissement en €
Dépenses	339 654.96	1 045.76
Recettes	352 360.22	5 444.32
Résultat de l'exercice 2025	12 705.26	4 398.56
Résultat reporté	232 614.29	1 577.44
Solde restes à réaliser	/	-1 859.94
Résultat de clôture 2025	245 319.55	4 116.06

2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT¹

RECETTES							
CHAPITRES	BU 2024	CA 2024	BU 2025	CFU 25	BU 2026	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	208 615,36 €		232 614,29 €	0,00 €	245 319,55 €	42,06	5,46
CHAP 013 ATTENUATIONS DE CHARGES		75,00 €		1 055,00 €			
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	1 999,64 €	4 362,22 €	1 985,71 €	3 479,73 €	1 900,45 €	0,33	-4,29
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	205 000,00 €	198 289,46 €	200 000,00 €	194 162,40 €			-100,00
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	136 000,00 €	151 073,80 €	136 000,00 €	153 663,09 €	336 000,00 €	57,61	147,06
CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS							
CHAP 78 PROVISIONS							
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	551 615,00 €	353 800,48 €	570 600,00 €	352 360,22 €	583 220,00 €		2,21

Les recettes de fonctionnements sont essentiellement constituées par la subvention de la ville (200 000€) et par l'encaissement des loyers de la résidence autonomie du XIV juillet.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT²

¹Le chapitre 002 – résultat reporté ou anticipé : il représente le report excédentaire des résultats de la commune de l'année antérieure.

Le chapitre 70 – Produit des services du domaine et ventes : part attribuée au CCAS sur la vente de concessions funéraires

Le chapitre 74 – Dotations et participations : subvention de la ville de Langon

Le chapitre 75 – Revenus des immeubles : sont inscrits à ce chapitre les revenus liés aux loyers communaux.

² Le chapitre 011 – Charges à caractère général : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des structures et services (eau, électricité, chauffage, fournitures, entretien des bâtiments et voirie, assurances, fournitures scolaires...).

Le chapitre 012 – Charges de personnel : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 033-263302242-20260507-30042026_12-BF

SLOW

DEPENSES							
CHAPITRES	BU 2024	CA 2024	BU 2025	CFU			
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	260 000,00 €	157 398,88 €	267 200,00 €	156 479,01 €	299 400,00 €	51,34	12,05
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	203 000,00 €	152 245,42 €	192 800,00 €	163 821,11 €	158 800,00 €	27,23	-17,63
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14 440,23 €		35 422,56 €	0,00 €	47 520,00 €	8,15	34,15
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 000,00 €	2 851,11 €	6 000,00 €	3 967,69 €	6 000,00 €	1,03	0,00
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	58 174,77 €	16 196,28 €	59 177,44 €	13 791,53 €	61 500,00 €	10,54	3,92
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00 €		7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	1,20	0,00
CHAP 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 000,00 €	1 109,86 €	3 000,00 €	1 595,62 €	3 000,00 €	0,51	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	551 615,00 €	329 801,55 €	570 600,00 €	339 654,96 €	583 220,00 €		2,21

Les dépenses concernent essentiellement :

- Les charges de gestion courantes et notamment le loyer de la résidence autonomie du XIV juillet appartenant à Gironde Habitat (180 000€), la prise en charge des fluides et entretien.
- Les charges de personnel pour 158 800€, soit près de 27% des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnels augmentent diminuent de 17% suite au départ à la retraite d'un agent et en lien avec les évolutions de carrière.

2.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT³

RECETTES							
CHAPITRES	BU 2024	CA 2024	BU 2025	CFU 25	BU 2026	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 559,77 €		1 577,44 €	0,00 €	5 976,00 €	9,88	278,84
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 440,23 €		35 422,56 €	0,00 €	47 520,00 €	78,55	34,15
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SE	6 000,00 €	2 851,11 €	6 000,00 €	3 967,69 €	6 000,00 €	9,92	0,00
CHAP 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		1 327,70 €		170,68 €			
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00 €	2 931,85 €	1 000,00 €	1 305,95 €	1 000,00 €	1,65	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 000,00 €	7 110,66 €	44 000,00 €	5 444,32 €	60 496,00 €		37,49

Au niveau des recettes d'investissement, la commune bénéficie de son autofinancement (chapitre 021), des amortissements (chapitre 040) et des cautions relatives aux logements de la résidence autonomie du XIV juillet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT⁴

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en fonctionnement

Le chapitre 023 – virement à la section d'investissement : représente le budget qui a pu être dégagé pour l'investissement

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : subventions aux associations, secours et aides

Le chapitre 66 – Charges financières : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Il retrace les titres annulés sur l'exercice antérieur et des autres charges exceptionnelles

Le chapitre 68 – Dotations aux provisions : ce sont des provisions pour des créances douteuses et des contentieux en cours

³ **Le chapitre 021** – virement de la section de fonctionnement : représente le budget qui a pu être dégagé du fonctionnement.

Le chapitre 040 – Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions.

Le chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves : il comprend le Fond de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et l'article 1068, qui est reporté de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Le chapitre 16 – dépôts et cautionnements reçus

⁴ **Le chapitre 020** – dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en investissement

Le chapitre 16 – dépôts et cautionnements reçus

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles : il correspond aux principaux travaux de la commune.

DEPENSES							
CHAPITRES	BU 2024	CA 2024	BU 2025	CFU			
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE							
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES							
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00 €	1 813,11 €	5 000,00 €	1 045,76 €	5 000,00 €	8,27	0,00
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00 €	7 279,88 €	39 000,00 €	0,00 €	55 496,00 €	91,73	42,30
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 000,00 €	9 092,99 €	44 000,00 €	1 045,76 €	60 496,00 €		37,49

Pour 2025 des dépenses d’investissement sont prévues pour la mise en place de vidéosurveillance et achat d’équipements de la salle d’activités.